

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Lac-Delage

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER
VILLE DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE
LAC-DELAGE TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE LUNDI 12 MAI 2025 À 18H30 À
LA SALLE DU CONSEIL**

PERSONNES PRÉSENTES :

Guy Rochette, maire

Jannys Landry, conseillère au siège no.1

Alexandre Morin, conseiller au siège n° 2

Marc Boiteau, conseiller au siège n° 3

Christiane Gosselin, conseillère au siège n° 5

Jonathan Baker, conseiller au siège n° 6

PERSONNE(S) ABSENTE(S) :

Formant le quorum du conseil municipal.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

Monsieur François Morneau

Directeur général et greffier-trésorier ;

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET GREFFE ;

1.1 Adoption de l'ordre du jour ;

1.2 Période de questions spécifiques à l'ordre du jour ;

1.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du lundi 14 avril 2025 ;

2 CORRESPONDANCE, DÉPÔT ET INFORMATION

2.1 Dépôt de bordereau des communications, correspondances et rapports

3 FINANCES ET ADMINISTRATION

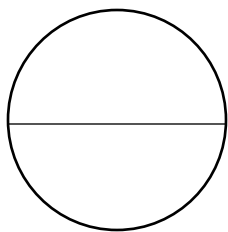
3.1 Présentation des comptes engagement des crédits

3.2 Adoption — financement

3.3 Dépôt des États financiers au 31 décembre 2024

4 DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Lac-Delage

5 TRAVAUX PUBLICS

5.1 Mandat pour le lignage de rues

5.2 Mandat pour installation d'une pellicule fumée dans la salle de conférence de l'hôtel de ville

5.3 Soutien professionnel au plan de gestion des actifs en eau comprenant l'intégration à la plate-forme infra-vues 360 conduites (ajout)

5.4 Étude technico-économique sur les traitements d'appoint à la station d'épuration des eaux usées (ajout)

6 URBANISMES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 Nomination de messieurs François Morneau et Louis-Philippe Barrette comme responsable de l'émission des permis d'arbres et de certains permis

6.2 Vente d'une partie de l'emprise de rue

6.3 Modification de la désignation de l'inspecteur en bâtiment (ajout)

7 LOISIRS, CULTURES ET VIES COMMUNAUTAIRES

Aucun point

8 SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

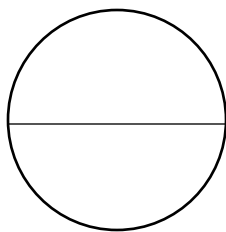
Aucun point

9 AFFAIRES NOUVELLES

10 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

11 PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



1. GREFFE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 18:30

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2025-037

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance avec l'ajout des points suivants:

- **5.3 Soutien professionnel au plan de gestion des actifs en eau comprenant l'intégration à la plate-forme infra-vues 360 conduites ;**
- **5.4 Étude technico-économique sur les traitements d'appoint à la station d'épuration des eaux usées ;**
- **6.3 Modification de la désignation de l'inspecteur en bâtiment ;**

II EST PROPOSÉ PAR Christiane Gosselin,
APPUYÉ PAR Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 12 mai 2025 avec les modifications énumérées précédemment.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2025

Résolution 2025-038

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par le directeur général dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

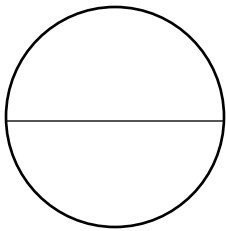
La rédaction du procès-verbal étant jugée conforme aux délibérations.

II EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau,
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 14 avril 2025.

2. CORRESPONDANCE, DÉPÔT ET INFORMATION

2.1 Dépôt de bordereau des communications



3 FINANCES ET ADMINISTRATION

3.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET À RECEVOIR

3.1.1 Comptes à payer

Résolution 2025-039

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer au 12 mai 2025 totalisent un montant de 181 769.60\$ et 20 240.45\$ pour les salaires ;

CONSIDÉRANT QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes fournisseurs, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

II EST PROPOSÉ PAR Jannys Landry,
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes fournisseurs au 12 mai 2025, et ce, selon les échéances prescrites.

3.1.2 Compte à recevoir (taxes)

Monsieur François Morneau, directeur général, dépose la liste des taxes à recevoir au 12 mai 2025 qui totalisent un montant de 144 299.99 \$.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun point

5. TRAVAUX PUBLICS

5.1 MANDAT POUR LE LIGNAGE DE RUES

Résolution 2025-040

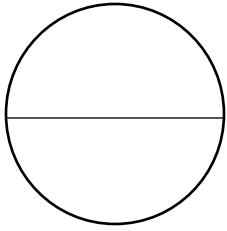
CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues pour le lignage de rues, soit :

- | | |
|---------------------------|-------------------------|
| - Ligne Escale Pro | 3 560,00 \$ plus taxes; |
| - Entreprises Gonet | 2 586,00 \$ plus taxes; |
| - Lignes Maska | 6 546,20 \$ plus taxes; |
| - Marquage Traçage Québec | 4 351, 50 \$ plus taxes |

CONSIDÉRANT QUE Entreprises Gonet est le plus bas soumissionnaire conforme ;

II EST PROPOSÉ PAR Alexandre Morin,
APPUYÉ PAR Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le contrat à Entreprises Gonet au montant de 2 586,00 \$ plus taxes ;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Lac-Delage

QUE les sommes soient prises à même le budget d'opération au poste 02-355-00-453.

5.2 MANDAT POUR INSTALLATION D'UNE PELLICULE FUMÉE DANS LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE

Résolution 2025-041

CONSIDÉRANT QUE la salle de conférence est régulièrement utilisée pour diverses rencontres à toute heure du jour notamment pour des présentations numériques;

CONSIDÉRANT QU'une portion de la fenestration ne peut recevoir de toiles pour limiter l'ensoleillement;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissionnaires proposent la mise en place d'une pellicule fumée et un pour un ajout de toile solaire soit:

- <i>Revo</i>	650.00 \$ plus taxes
- <i>Pro-Tech Sol</i>	660 \$ plus taxes
- <i>Reflex Architectural</i>	920.00 \$ plus taxes
- <i>Marché du store (incluant les velcros)</i>	1200\$ plus taxes

II EST PROPOSÉ PAR Alexandre Morin,
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie le mandat à *Revo* au montant de 650.00 \$ plus taxes.

QUE les coûts soient puisés à même le budget de fonctionnement 2025.

5.3 SOUTIEN PROFESSIONNEL AU PLAN DE GESTION DES ACTIFS EN EAU COMPRENANT L'INTÉGRATION À LA PLATE-FORME INFRA-VUES 360 CONDUITES

Résolution 2025-042

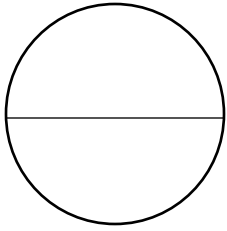
CONSIDÉRANT QU'à la suite à l'octroi de la subvention TECQ 2024-2028 dans le cadre des travaux de réfection de conduites d'aqueduc et d'égout, par la résolution 2025-028, un mandat a été octroyé afin de mettre à jour le plan d'intervention établi en 2019;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Lac-Delage, par la résolution 2025-027, a adopté une démarche de gestion des actifs municipaux en eau ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'avoir un soutien professionnel et technique pour l'intégration dans une plateforme informatique et géomatique de l'ensemble des actifs de la ville afin de soutenir le plan de gestion;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Tetra Tech QI inc. du 8 mai 2025 prévoit une enveloppe budgétaire au montant de 16 200\$ plus taxes et que seules les activités réalisées seront facturées sur une base horaire.

II EST PROPOSÉ PAR Alexandre Morin,
APPUYÉ PAR Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Lac-Delage

QUE le mandat de soutien professionnel au plan de gestion des actifs en eau soit octroyé à la firme Tetra Tech QI inc au montant de 16 200 \$ plus taxes.

QUE cette dépense soit puisée à même la subvention dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.

5.4 ÉTUDE TECHNICO-ÉCONOMIQUE SUR LES TRAITEMENTS D'APPOINT À LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Résolution 2025-043

CONSIDÉRANT QUE la ville a adopté le règlement numéro U-2024-01 établissant un contrôle provisoire des interventions susceptibles de créer des besoins excédent la capacité d'un système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux usées.

CONSIDÉRANT QUE la ville de Lac-Delage est tenue de respecter des exigences sévères en ce qui a trait à la concentration du phosphore et éventuellement à l'azote ammoniacale à son effluent qui se draine directement dans le lac Saint-Charles, notamment dans le contexte de la protection de la réserve d'eau potable de la Ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE les équipements en place et les stratégies d'opération permettent de respecter ces exigences au niveau du phosphore mais fonctionnent à la limite de leurs capacités et demeurent vulnérables sous certaines conditions;

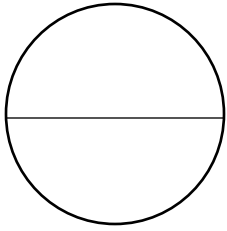
CONSIDÉRANT QUE le développement de la ville de Lac-Delage est assujéti à la capacité de ses systèmes d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux usées et qu'il est opportun d'évaluer les scénarios d'optimisation de ses actifs;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'appuyer les scénarios d'optimisation de ses actifs sur la base d'une étude technico-économique visant notamment l'évaluation des diverses technologies d'appoint pour le traitement des rejets à l'effluent de son système de traitement des eaux usées.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Tetra Tech QI inc. du 12 mai 2025 prévoit une enveloppe budgétaire, avec un mode de tarification horaire, au montant de 21 700\$ plus taxes et que seules les activités réalisées seront facturées sur une base horaire.

II EST PROPOSÉ PAR Alexandre Morin,
APPUYÉ PAR Marc Boiteau,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le mandat de soutien professionnel pour la réalisation d'une étude technico-économique visant l'évaluation de technologies d'appoint pouvant accroître la capacité du système de traitement des eaux usées soit octroyé à la firme Tetra Tech QI inc. au montant de 21 700 \$ plus taxes.



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Lac-Delage

QUE cette dépense soit puisée à même la subvention dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.

6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

6.1 NOMINATION DE MESSIEURS FRANÇOIS MORNEAU ET LOUIS-PHILIPPE BARRETTE COMME RESPONSABLE DE L'ÉMISSION DE DIVERS PERMIS.

Résolution 2025-044

CONSIDÉRANT QUE monsieur René Drouin agit à titre d'inspecteur en bâtiment mais dont les tâches se sont accrues au cours des années notamment en ce qui a trait aux dossiers environnementaux;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de dégager l'inspecteur René Drouin du traitement et de l'émission de permis pour des travaux courants de rénovation et d'abattages d'arbres; tels que le remplacement de bardeaux, la réparation ou le remplacement à l'identique (sans modifications des caractéristiques) de parement, de fenêtres, galerie, cuisines, de pavage, etc.

CONSIDÉRANT Que le directeur général monsieur François Morneau et monsieur Louis-Philippe, directeur des travaux publics, sont en mesure de délivrer les permis relativement à des travaux courants de rénovation et à la coupe d'arbre,

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer messieurs François Morneau, directeur général et Louis-Philippe Barrette, directeur des travaux publics, comme signataire autorisé à délivrer les permis de travaux de rénovation et de coupe d'arbres conformément aux règlements en vigueur ;

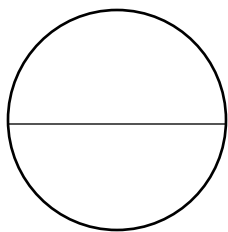
II EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau,
APPUYÉ PAR Jannys Landry,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil nomme Messieurs François Morneau et Louis-Philippe Barrette comme responsables de l'émission de rénovations simples et courantes et des permis de coupe d'arbre et qu'ils soient autorisés à signer tout effet relativement à l'émission de permis.

6.2 VENTE D'UNE PARTIE DE L'EMPRISE DE RUE

Résolution 2025-045

CONSIDÉRANT QUE madame Eugénie Granger-Juneau souhaite acquérir une partie de l'emprise de rue adjacente à leur terrain, lot 1 240 917, figure ci-dessous;



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Lac-Delage

QUE le conseil nomme monsieur René Drouin responsable de l'émission des permis en matière d'urbanisme et d'environnement et qu'il soit autorisé à signer tout effet relativement à l'émission de permis et aux constats d'infractions.

7. LOISIRS, CULTURES ET VIES COMMUNAUTAIRES

Aucun point

8. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Aucun point

9. AFFAIRES NOUVELLES

10 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

11. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

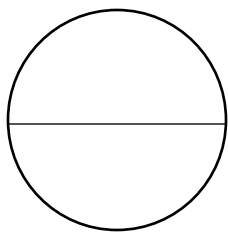
Résolution 2025-047

II EST PROPOSÉ PAR Marc Boiteau,
APPUYÉ PAR Christiane Gosselin,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De lever la présente assemblée à 18:47

Guy Rochette, Maire

François Morneau, Directeur général



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Lac-Delage

PRÉSENTATION DES ANNEXES